

REPUBLIQUE DU SENEGAL

**MINISTERE DE LA FEMME, DE
L'ENFANT ET DE LA FAMILLE**

**BUREAU DE COORDINATION
TECHNIQUE DES PROJETS**

DISCOURS DE MADAME LE PROFESSEUR

NDIORO NDIAYE

MINISTRE DE LA FEMME, DE L'ENFANT

ET DE LA FAMILLE

A L'OCCASION DE LA JOURNEE DES RETRAITES

DE L'INSTITUT DE PREVOYANCE RETRAITE

DU SENEGAL (IPRES)

POUR LA XIe FOIRE INTERNATIONALE

DE DAKAR

SAMEDI 03 DECEMBRE 1994

DAKAR, SENEGAL

Monsieur le Directeur Général de l'IPRES

Mesdames, Messieurs,

Chers Invités.

Je dois avouer la joie profonde que j'ai à me trouver ici. Cette joie là je l'éprouve chaque fois que je suis conviée à une réflexion sur les personnes retraitées et d'une manière générale sur les personnes du 3e Age.

Celles-ci sont pour moi admirables et évoquent du fait de leur grande participation au développement du Sénégal, de beaux souvenirs qui parlent toujours à notre conscience collective et à notre culture.

Mais je voudrais également dire, en ma qualité de Ministre de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, combien je suis honoré de venir présider cette journée des retraités organisée par l'IPRES dans le cadre de la XIe édition de la Foire Internationale de Dakar. Je salue au passage cette bonne initiative qui s'inscrit dans la politique d'ouverture de l'IPRES.

Monsieur le Directeur Général de l'IPRES, c'est donc avec un réel plaisir que j'ai reçu l'invitation dont vous m'avez honorée.

Je vous en remercie très profondément.

Permettez-moi de vous dire toute l'importance que le Président de la République, le Premier Ministre et son gouvernement accordent aux retraités. Ils sont aussi très attentifs à l'effort de restructuration qui se fait à l'IPRES dans le seul souci de rendre la prévoyance-Retraite plus performante.

Mesdames, Messieurs,

Au plus profond de la crise que connaissent nos sociétés, devant l'ampleur des problèmes, une espérance demeure.

Manuel, le héros de Gouverneurs de la Rosée, avait découvert la source qui redonnerait vie à sa communauté. Il fut sacrifié par la jalousie et la haine, nous raconte **Jacques Roumain**.

Mais, il laissa ce testament : "... la réconciliation, la réconciliation pour que la vie recommence, pour que le jour se lève sur la Rosée." Et, en effet, un immense "combite" de tous les jours et de tous les hommes fit jaillir l'eau... La solidarité avait triomphé, dit fort justement Jacques Roumain.

Voilà encore notre chance et notre espérance. La solidarité permet le rassemblement de toutes les forces vives de la Nation : jeunes, moins jeunes, adultes personnes âgées, personnes actives occupant un emploi ou non, personnes retraitées.

Mais comment l'organiser?

Comment organiser ce que nous ressentons tous, à savoir la nécessité d'un cadre coopératif global qui ne laisse rien en dehors du contrôle de solidarité.

L'esprit coopératif fait émerger et prévaloir l'horizon de rapports humains, pas nécessairement exempts de conflits, mais des rapports directs de responsabilité à l'égard des autres, de solidarité assurée dans le travail et l'organisation de la production.

Je dis donc que c'est par contrat de solidarité et je veux situer la réflexion d'aujourd'hui dans la recherche de meilleures conditions de vie sociales et économiques pour nos braves retraités.

Nonobstant les velleités de crise au niveau de la Finance Internationale parceque l'IPRES est gestionnaire de portefeuilles, d'actifs financiers ce qui l'expose aux turbulences de cette crise, nous devons plus que jamais veiller à ce contrat de solidarité pour prouver la puissance et le rôle central des retraités de notre pays.

Cette mobilisation nous interpelle pour que nous fondions notre réflexion et notre effort sur l'induction, c'est à dire sur notre expérience et les réalités propres à notre existence, incarnées à la fois par les personnes âgées parmi lesquelles les personnes retraitées.

Parmi les partenaires au contrat de solidarité dans une perspective de développement social, il est essentiel d'accorder une portion privilégiée à tous les groupements constitués ou naturels qui peuvent permettre de mieux percevoir les préoccupations, les besoins, les intérêts les plus humbles des personnes retraitées.

Parmi ces groupements, je voudrais faire une place spéciale aux organisations syndicales et professionnelles à condition qu'elles ne soient pas le refuge de privilèges injustifiables à l'encontre d'une majorité oubliée.

Monsieur le Directeur Général,
Mesdames, Messieurs,

Vous me permettez de rendre un brillant hommage aux syndicats de travailleurs et de retraités pour leur patriotisme et leur sollicitude constante à oeuvrer ensemble pour faire de l'IPRES un bel exemple.

Le gouvernement les a toujours accompagné et les accompagnera toujours dans cet effort inlassable.

Le chef de l'Etat, en créant ce Ministère dont j'ai la charge, confirme sa volonté politique de promouvoir les familles Sénégalaises, particulièrement les plus démunies, face à un monde en mutation.

Le Premier Ministre dans son discours-programme devant l'Assemblée Nationale a réaffirmé cette volonté, en évoquant la nécessité de mettre en place un programme pour la protection et la promotion des familles.

Le Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, persuadé qu'il n'a pas l'exclusivité d'agir pour la promotion des familles, a organisé un séminaire-atelier en Novembre 1991, regroupant les ministères concernés, les ONG et associations s'occupant de questions de la Famille pour la réalisation d'une politique nationale de la famille.

Celle-ci repose sur deux stratégies majeures :

- la promotion économique des familles.
- la revalorisation socio-culturelle des familles.

Mesdames, Messieurs,

Je dois dire que l'IPRES est un maillon important du cadre institutionnel de cette politique. Nous serons très heureux d'oeuvrer davantage pour le renforcement de ce cadre institutionnel.

Encore faudrait-il rappeler que l'IPRES, grâce au dynamisme de sa Direction et la parfaite collaboration des organisations syndicales et professionnelles, a beaucoup contribué à la mise en oeuvre de cette politique nationale de la famille particulièrement en ce qui concerne les retraités.

Le Comité National de la Population, par ma voie, réitère son engagement à promouvoir davantage le statut socio-économique des personnes retraitées.

Les débats publics auxquels nous donne droit cette participation de l'IPRES à cette VIe FIDAK, les critiques et suggestions qui seront faites à l'endroit des services de l'IPRES constitueront à n'en pas douter, un éclairage de plus pour mieux organiser le contrat de solidarité dont j'ai parlé tout au début.

Je suis profondément convaincue que nous devons et pouvons vivre en solidarité.

Si l'on considère que la non satisfaction des besoins essentiels des personnes retraitées, constitue pour un peuple, à court ou moyen terme, une calamité véritable, laquelle comme toute catastrophe requiert la solidarité, nous ne pouvons, alors, imaginer un instant une situation dans laquelle nous négligerons ces braves personnes retraitées qui ont beaucoup fait pour notre pays.

Pour cette raison, vos assises s'inscrivent en droite ligne dans l'Année Internationale de la Famille.

Tout en souhaitant plein succès à votre politique d'ouverture et de proximité, je déclare ouverte la journée des Retraités./.